

**INFORMATIONS**  
**BTSA ACSE / BTSA AQUACULTURE / BTSA GESTION FORESTIERE**

**1 - CANDIDATURE**

Peuvent candidater en BTSA les élèves inscrits à l'examen du baccalauréat session 2024, ou déjà titulaires du baccalauréat général, technologique ou professionnel.

Les candidatures se font par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription PARCOURSUP.

L'admission est prononcée après étude du dossier du candidat. Les résultats scolaires font partie des critères de sélection, mais aussi la régularité dans le travail, l'ouverture d'esprit, l'enthousiasme, la motivation et le projet professionnel.

**2 - PROCEDURE D'INSCRIPTION** [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

1/ **Du 17/01/24 au 14/03/24** Formulation des vœux sur la plateforme PARCOURSUP

2/ **A partir du 30/05/24** Consultation des réponses des formations sur PARCOURSUP

3/ **Juin-Juillet** Inscription administrative définitive à l'ISETA

*(Suite à votre admission, vous recevrez un mail à l'adresse qui a été enregistrée dans votre dossier Parcoursup)*

**3 - LOGEMENT**

Deux possibilités d'hébergements s'offrent aux étudiants :

**1/ Chambre à l'internat de l'établissement** au tarif de 280€ / mois sur 10 mois (2 personnes par chambre)

Cette formule comprend :

- Les nuitées de toute la semaine, week-end compris (hors vacances scolaires)
- Les petits déjeuners (sauf samedi – dimanche – lundi)
- Les diners (sauf vendredi – samedi – dimanche)

Les déjeuners ne sont pas inclus dans cette formule et seront facturés 6,25 € l'unité s'ils souhaitent manger au self

⇒ cf. *paragraphe Restauration scolaire*

Le foyer des étudiants avec cuisine équipée sera en accès libre semaine et week-end.

**2/ Appartement ou chambre chez un particulier**

La liste des logements disponibles ainsi que les coordonnées des propriétaires seront communiquées aux familles par mail dès réception de la confirmation d'admission sur Parcoursup (début juin).

⇒ *Contact* : Ophény SANCHO / *Mail* : [ophenysancho@ecoagri.iseta.fr](mailto:ophenysancho@ecoagri.iseta.fr) / *Tél* : 04 50 46 38 24

Ces logements (chambres, studios, colocations) sont essentiellement situés sur la commune de Poisy et proches environs. La location s'effectue directement entre le propriétaire et l'étudiant ou sa famille. Contrat de location sur 10 mois, de septembre à Juin.

Selon votre situation, vous avez la possibilité de percevoir une aide au logement (renseignements auprès de la CAF – [caf.fr](https://caf.fr) ou par téléphone au 3230 ou 0 969 32 52 52).

Simulation pour les APL : [CAF - Aides et démarches - Mes démarches - Faire une simulation - Le logement](#)

**4 – RESTAURATION SCOLAIRE**

Le restaurant scolaire est ouvert aux étudiants le midi (du lundi au vendredi) et le soir (du lundi au jeudi) sur réservation au préalable.

Le tarif est fixé à 6,25 € par repas. Le compte self devra être alimenté régulièrement via Ecole Directe et sera débité uniquement lors du badgeage de l'étudiant avec sa carte magnétique qui lui sera remise à la rentrée.

## 5 - TRANSPORT

La LIGNE 1 de bus assure la liaison directe « Annecy – ISETA ». Toutes les infos sur le site de la SIBRA ([www.sibra.fr](http://www.sibra.fr))  
Abonnement « jeune » pour les étudiants de moins de 26 ans disponible au mois, au trimestre ou à l'année.  
Arrivée le matin à l'établissement à 7h55 (pour début des cours à 8h15) et départ le soir de l'établissement à 17h31 (pour fin des cours à 17h20).

Les étudiants peuvent venir en vélo, moto, voiture et doivent utiliser les parkings prévus à cet effet.

## 6 - BOURSE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR CRITERES SOCIAUX - CROUS

La demande de bourse doit être faite en ligne en créant votre **Dossier Social Etudiant (DSE)** entre le 01/03/2024 et le 31/05/2024 sur le site [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Simulation pour la bourse CROUS : [Simulateur de bourse - Site du réseau des Crous \(lescrous.fr\)](http://lescrous.fr)

⇒ Pour cela, vous aurez besoin de votre avis fiscal 2023 sur les revenus 2022, du nombre d'enfants à charge et de l'éloignement en km entre votre domicile et l'établissement scolaire.

## 7 – PLANNING HEBDOMADAIRE DE COURS

Les cours (séquences de 2 heures) sont répartis du lundi matin au vendredi soir selon les horaires suivants :

- ❖ Matin : 8h15 / 12h15 (pause de 20mn de 10h05 à 10h25)
- ❖ Après-midi : 13h30 / 17h20 (pause de 10mn de 15h20 à 15h30)

Une demi-journée par semaine (généralement le mercredi après-midi) est libérée afin que les étudiants puissent prendre leurs rendez-vous personnels et effectuer des démarches administratives si besoin.

Les emplois du temps changent toutes les semaines et peuvent être amenés à varier assez régulièrement selon la météo et les opportunités des intervenants extérieurs.

## 8 – COURS BTSA'SUP

Pour certains étudiants, une formation simultanée au BTSA peut être proposée, il s'agit de BTSA'SUP. Elle permet de faciliter l'admission en Ecole d'Ingénieur à des étudiants méritants en leur proposant un complément de formation. La formation repose sur un suivi individualisé, des stages collectifs (Anglais, expression écrite), un dossier individuel (Sciences) et le passage des certificats ECRIT+ et TOEIC. A l'issue de la formation les étudiants peuvent, par exemple, entrer en 2<sup>ème</sup>, ou 3<sup>ème</sup> année d'école d'ingénieur agricole à l'ISARA.

## 9 - FRAIS DE SCOLARITE

- Le montant appelé couvre toutes les activités pédagogiques communes et les services : enseignement, administration, locaux, adhésion à la fédération nationale, remise en propriété de documents pédagogiques, assurances accidents du travail, etc.... En revanche les frais individuels ne sont pas pris en compte (sécurité sociale, frais médicaux...)
- Dans un souci de simplification et de bonne gestion, nous vous proposons d'opter pour le prélèvement automatique mensuel qui lisse la charge pour les familles et facilite le suivi comptable. Le montant annuel est divisé en 10 mensualités équivalentes et tient compte du calendrier scolaire (vacances, stages, examens...)  
Les 10 mensualités seront prélevées aux environs du 3 du mois de Septembre à Juin suivant une facture annuelle établie dès la rentrée et disponible sur le site Ecole Directe.
  - ✓ Tarif 1 : correspond à un revenu fiscal de référence (pour l'année 2023) inférieur à 23.000 € pour 1 enfant, 26.000 € pour 2 enfants et 28.000 € pour 3 enfants et plus. Dans ce cas, vous devez fournir l'avis d'imposition. **Sans ce justificatif, le tarif 2 (Tarif de base) sera appliqué automatiquement.**
  - ✓ Tarif 2 : Tarif de base
  - ✓ Tarif 3 : permet une prise en compte partielle de la solidarité aux familles ou aux élèves en difficulté.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TARIFS 2024/2025 (Tarif mensuel prélevé sur 10 mois)	TARIF D'ACCUEIL 1	TARIF DE BASE 2	TARIF DE SOLIDARITE 3
. BTSA « ACSE »	146,40 €	166,60 €	186,80 €
. BTSA « AQUACULTURE »	170,10 €	193,60 €	217,10 €
. BTSA « GESTION FORESTIERE »	219,40 €	246,30€	273,20 €
. Supplément cours BTSA'SUP		150 € / an	

- **Frais de dossier administratif** : 50€ (ou 30€ pour une réinscription avec changement de cycle)

## 10 - VACANCES SCOLAIRES ET STAGES

Les périodes de vacances sont calquées, pour l'essentiel, sur les dates des vacances scolaires définies par le Ministère de l'Education Nationale. Toutefois, nous pouvons les modifier pour prendre en compte l'éloignement des étudiants et garder l'intégrité des semaines ou quinzaines.

Selon les consignes du Ministère de l'Agriculture, la durée totale des stages est de 14 à 16 semaines répartie sur les 2 années de formation : 10 semaines doivent obligatoirement s'effectuer sur la scolarité, puis 4 à 6 semaines sur les vacances scolaires.

La recherche de stage doit se faire en autonomie.

## 11 – ACTIVITES SPORTIVES

Le gymnase et une salle de musculation sont accessibles aux étudiants en dehors des heures de cours et sur certains créneaux qui leurs sont réservés. Un club de boxe extérieur est présent dans l'établissement plusieurs fois par semaine.

D'autre part, la région annécienne dispose de beaucoup de clubs sportifs et permet la pratique de très nombreuses activités : randonnée, escalade, plongée, ski, natation, athlétisme, trail... Des réductions pour les étudiants existent dans la plupart des cas et les cartes Pass'région et Pass'culture permettent certains avantages.

## 12 – NUMEROS UTILES

Formations	Responsables de section	Adresse mail	Téléphone
<b>BTSA ACSE</b>	Pascal MORIN	<a href="mailto:pascal.morin@iseta-eca.cneap.fr">pascal.morin@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 13
	Céline REFFO	<a href="mailto:celine.reffo@iseta-eca.cneap.fr">celine.reffo@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 13
<b>BTSA AQUACULTURE</b>	Eric ROBERT	<a href="mailto:eric.robert@iseta-eca.cneap.fr">eric.robert@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 17
	Joris BRICHET	<a href="mailto:joris.brichet@iseta-eca.cneap.fr">joris.brichet@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 17
<b>BTSA GESTION FORESTIERE</b>	Hervé GEMIGNANI	<a href="mailto:herve.gemignani@iseta-eca.cneap.fr">herve.gemignani@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 11
	Sylvestre VERNIER	<a href="mailto:sylvestre.vernier@iseta-eca.cneap.fr">sylvestre.vernier@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 11
<b>Secrétariat</b>	Virginie GERLIER	<a href="mailto:virginie.gerlier@iseta-eca.cneap.fr">virginie.gerlier@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 12 71
<b>Vie Scolaire</b>	Ophény SANCHO	<a href="mailto:opheny.sancho@iseta-eca.cneap.fr">opheny.sancho@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 24
<b>Adjoint de Direction</b>	Sébastien TAVAN	<a href="mailto:sebastien.tavan@iseta-eca.cneap.fr">sebastien.tavan@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 05